Informations de base

1999/2195(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 139, 159 et 162: justification des amendements des documents à caractère législatif **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	AFCO Affaires constitutionnelles	INGLEWOOD The Lord null (PPE-DE)	11/01/2000

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/10/2000	Vote en commission		Résumé
12/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0306/2000	
23/10/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/06/2002	Débat en plénière		
12/06/2002	Décision du Parlement	T5-0307/2002	Résumé
12/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
30/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2195(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/5/12197

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0306/2000 JO C 223 08.08.2001, p. 0004	12/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0307/2002 JO C 261 30.10.2003, p. 0153-0381 E	12/06/2002	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 139, 159 et 162: justification des amendements des documents à caractère législatif

1999/2195(REG) - 12/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Lord INGLEWOOD (PPE-DE, UK), le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position exprimée par sa commission (se reporter au résumé précédent).